DEMANDEZ VOTRE MACARON !



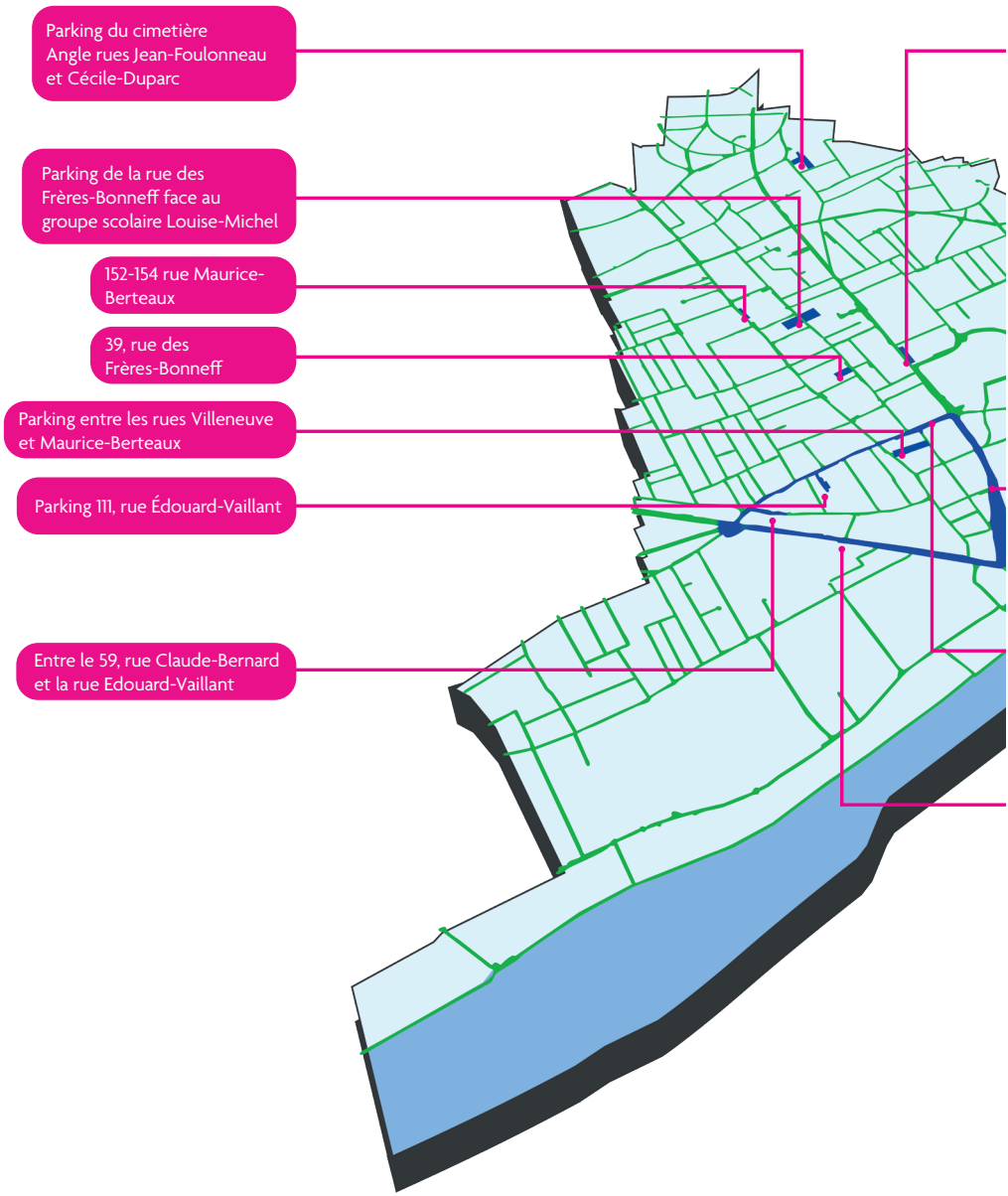
une situation, une solution !

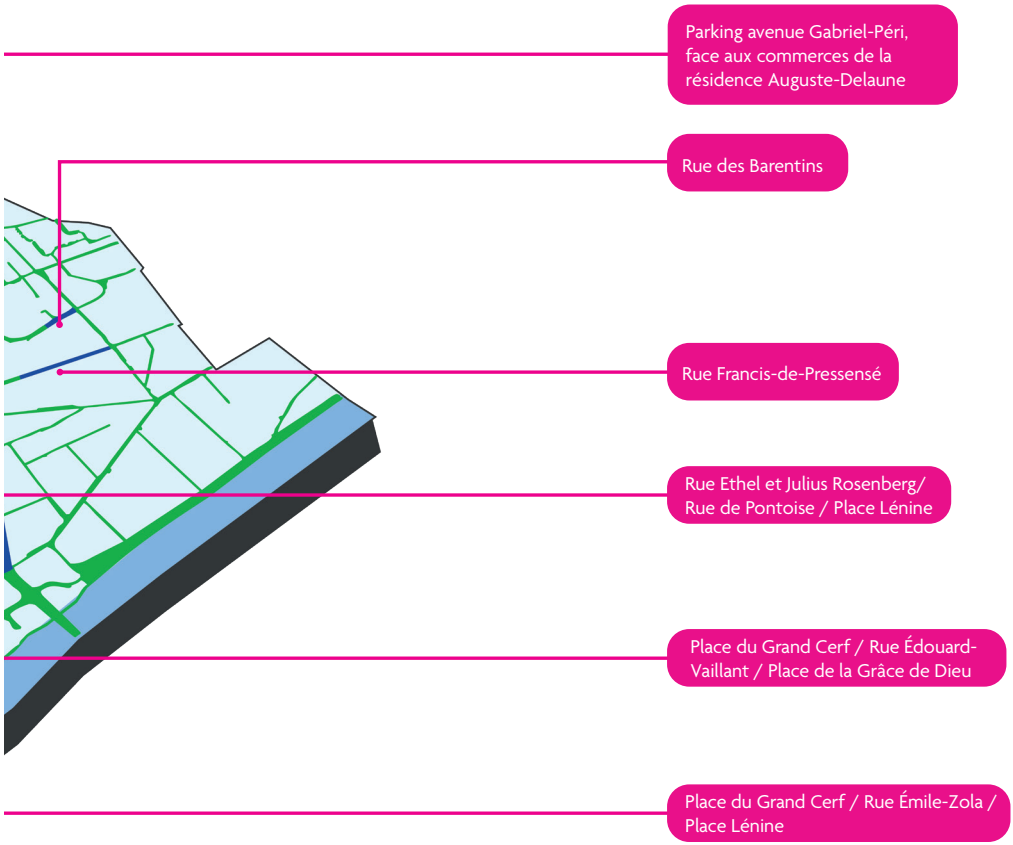
Stationner à Bezons

www.ville-bezons.fr

INDIGO bezons

Stationner à Bezons





Du lundi au samedi de 9h à 18h sauf jours fériés :

Zone bleue : stationnement limité à 2h avec ou sans macaron

Reste de la ville : stationnement limité à 7 jours pour les détenteurs de macaron, limité à 4h pour les non-détenteurs

La présentation d'un disque de stationnement est obligatoire pour tous les usagers en zone bleue (détenteurs et non-détenteurs de macaron). Seuls les non-détenteurs de macaron devront présenter un disque de stationnement dans le reste de la ville.

Comment ça marche ?

Instauration de deux zones réglementées

La municipalité a fait le choix d'instaurer **deux nouvelles zones réglementées à durée limitée** afin de permettre à tous d'accéder à une offre de stationnement sur la voie publique. La rotation des véhicules va ainsi permettre d'augmenter le nombre de places en ville et réduire le temps de recherche.

- Zone bleue (près des commerces et services publics) : stationnement limité à 2h avec ou sans macaron
- Reste de la ville : stationnement limité à 7 jours pour les détenteurs de macaron, limité à 4h pour les non-détenteurs
- Du lundi au samedi de 9h à 18h sauf jours fériés.

La présentation d'un disque de stationnement est obligatoire pour tous les usagers en zone bleue (détenteurs et non-détenteurs de macaron). Seuls les non-détenteurs de macaron devront présenter un disque de stationnement dans le reste de la ville. Le macaron doit être bien visible sur le pare-brise.

Obtenir une macaron

En ligne, grâce au portail dédié :
https://droits-bezons.usager.tefps.fr
Prochaines permanences : Forum des sports et des associations **samedi 6 septembre de 10h à 13h**, Hôtel de ville **jeudi 11 septembre de 16h à 20h** et Foire de Bezons **dimanche 21 septembre de 8h à 18h** près du stand municipal. Prévoir un délai de 7 jours ouvrés entre la demande et la délivrance du macaron.

Qui peut bénéficier d'un macaron

Habitants de Bezons, les professionnels exerçant à Bezons
(services publics, professionnels de santé et autres)

Tarifs et justificatifs

- Pour tous
  - Carte grise du véhicule
  - Pièce d'identité
- Résident bezonnais : gratuit *
  - Justificatif de domicile de -3mois
- Professionnels de santé et des Services publics 10 € **
  - Attestation employeur
- Autres professionnels : 30 € **
  - Kbis de -3mois

Validité

Pour la première année de mise en service, les macarons seront valables jusqu'au 31 décembre 2026. Après cette date, chaque usager devra effectuer une démarche de renouvellement afin d'obtenir une macaron valable un an, du 1er janvier au 31 décembre.

** Dans la limite de 2 macarons par foyer (avec justificatif) - 3e macaron 20€ et 4e macaron 30€*
** * Par an et par véhicule*